



MANITOBA

Grille régionale des soins dentaires du Programme des SSNA

Spécialistes en chirurgie buccale et maxillofaciale

Date d'entrée en vigueur
Le 1^{er} mai 2018

- Les soins dentaires couverts dans le cadre du Programme des SSNA sont assujettis aux modalités du programme.
- Tous les codes d'actes figurant dans l'Annexe B nécessitent une prédétermination.
- Veuillez vous reporter au *Guide concernant les prestations dentaires du Programme des SSNA* pour obtenir plus de renseignements sur les politiques, les lignes directrices et les critères relatifs aux soins dentaires admissibles dans le cadre du Programme des SSNA.
- Veuillez vous reporter à la *Trousse de soumission des demandes de paiement pour soins dentaires* pour obtenir plus de renseignements sur les modalités de soumission d'une demande de paiement dans le cadre du Programme des SSNA.
- Les spécialistes sont rémunérés au taux de spécialistes dans le cas de certains codes d'acte dentaire relatifs à leur spécialité. Pour tous les autres codes d'acte dentaire, les spécialistes sont rémunérés au taux de dentistes généralistes.

Pour toute question, veuillez communiquer avec le Centre d'appels à l'intention des fournisseurs du Programme des SSNA au 1 888 511-4666.

MANITOBA
Grille régionale des soins dentaires du Programme des SSNA
Spécialistes en chirurgie buccale et maxillofaciale
ANNEXE A

Code	Labo	Chirur
0.0 DIAGNOSTIC		
0.1 EXAMENS		
<p>Nombre maximal d'examens admissibles - Bénéficiaires de 17 ans et plus : 3 par période de 12 mois; bénéficiaires de moins de 17 ans : 4 par période de 12 mois. Les limites de fréquence tiennent compte de l'ensemble des examens effectués par un même fournisseur, par d'autres fournisseurs travaillant dans le même cabinet ou dans différents cabinets, ainsi que de la période d'admissibilité de chaque service.</p> <p>Les examens complets et sommaires effectués par un spécialiste ne sont pas inclus dans le nombre maximal d'examens admissibles pour un bénéficiaire.</p>		
Examen buccal complet et diagnostic		
01601		148,01 \$
Examen spécifique		
1 par période de 12 mois.		
01204		38,52 \$
Examen d'urgence		
1 par période de 12 mois.		
01205		33,59 \$
Examen et diagnostic d'un spécialiste - Limité		
1 par période de 12 mois.		
01402		53,25 \$
01602		66,45 \$
0.2 RADIOGRAPHIES		
Radiographies intraorales périapicales (11-15), série complète		
1 par période de 60 mois.		
Radiographies intraorales périapicales (11-15), série complète et toute combinaison de radiographies intraorales (périapicales, interproximales et occlusales) dépassant 10 pellicules, ne seront pas couvertes conjointement avec une radiographie panoramique pendant la période prévue de 60 mois.		
02101		70,33 \$
02102		90,22 \$
02121		68,08 \$
02122		72,56 \$
02123		77,05 \$
02124		81,52 \$
02125		86,01 \$
Radiographies intraorales (1 à 10 pellicules)		
Comprend des radiographies périapicales, interproximales et occlusales		
10 par période de 12 mois.		
02111		16,58 \$
02112		22,85 \$
02113		29,13 \$
02114		35,39 \$
02115		41,66 \$
02116		45,68 \$
02117		50,17 \$
02118		54,64 \$
02119		59,13 \$
02120		63,61 \$
02131		25,09 \$
02132		38,21 \$
02141		16,58 \$
02142		22,85 \$

MANITOBA
Grille régionale des soins dentaires du Programme des SSNA
Spécialistes en chirurgie buccale et maxillofaciale
ANNEXE A

Code	Labo	Chirur
02143		29,13 \$
02144		35,39 \$
Radiographie panoramique		
02601		73,20 \$
Radiographies céphalometriques		
02701		69,00 \$
02702		69,00 \$
Radiographies tomographies		
02801		24,17 \$
02802		24,17 \$
02931		60,36 \$
02932		92,74 \$
02933		92,74 \$
02934		92,74 \$
0.3 TESTS DE LABORATOIRE		
04311	L	72,34 \$
04312	L	117,94 \$
04313	L	87,02 \$
04321	L	168,26 \$
04322	L	224,39 \$
04323	L	168,26 \$
4.0 PARODONTIE		
42831		73,22 \$
7.0 CHIRURGIE BUCCALE ET MAXILLOFACIALE		
71101		120,40 \$
71109		96,32 \$
71201		227,26 \$
71209		181,80 \$
71211		205,36 \$
71219		166,31 \$
72111		227,26 \$
72119		181,80 \$
72211		304,88 \$
72219		243,90 \$
72221		410,45 \$
72229		328,34 \$
72231		474,41 \$
72239		379,52 \$
72311		120,40 \$
72319		96,32 \$
72321		162,90 \$
72329		122,10 \$
72331		268,24 \$
72339		214,57 \$
74111		262,82 \$
74112		478,20 \$
74121		304,62 \$
74122		498,16 \$
74211		439,56 \$

MANITOBA
Grille régionale des soins dentaires du Programme des SSNA
Spécialistes en chirurgie buccale et maxillofaciale
ANNEXE A

Code	Labo	Chirur
74212		432,42 \$
74221		512,88 \$
74222		795,88 \$
74611		289,24 \$
74612		477,08 \$
74621		491,23 \$
74631		291,97 \$
74632		499,82 \$
75111		92,51 \$
75112		113,21 \$
75113		246,08 \$
75121		203,88 \$
75122		215,56 \$
75123		266,65 \$
75211		282,13 \$
75212		479,48 \$
75221		439,94 \$
75301		148,09 \$
75303		366,85 \$
76941		212,64 \$
76949		131,62 \$
76951		69,22 \$
76952		138,42 \$
76961		80,38 \$
76962		161,96 \$
79601		62,90 \$
79602		62,90 \$
79605		59,92 \$
79606		73,50 \$
79701		586,29 \$
79702		426,60 \$
9.0 SERVICES GÉNÉRAUX COMPLÉMENTAIRES		
Les dispositions de la Politique concernant la sédation et l'anesthésie générale du Programme des SSNA doivent être respectées. Veuillez vous reporter au site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA à l'adresse http://www.fr.provider.express-scripts.ca/ pour en savoir davantage sur les politiques des SSNA en matière de soins dentaires.		
92212		211,91 \$
92213		264,88 \$
92214		317,83 \$
92215		370,80 \$
92216		423,76 \$
92217		423,76 \$
92218		423,76 \$
92222		139,15 \$
92223		190,73 \$
92224		242,34 \$
92225		293,93 \$
92226		345,54 \$
92227		345,54 \$
92228		345,54 \$

MANITOBA
Grille régionale des soins dentaires du Programme des SSNA
Spécialistes en chirurgie buccale et maxillofaciale
ANNEXE A

Code	Labo	Chirur
92301		73,24 \$
92302		141,71 \$
92303		230,29 \$
92304		307,04 \$
92305		383,82 \$
92306		427,79 \$
92307		427,79 \$
92308		427,79 \$
92321		46,86 \$
92322		93,71 \$
92323		139,50 \$
92324		186,34 \$
92325		233,20 \$
92326		278,96 \$
92327		278,96 \$
92328		278,96 \$
92411		58,70 \$
92412		88,15 \$
92413		117,60 \$
92414		147,06 \$
92415		176,52 \$
92416		205,97 \$
92417		205,97 \$
92418		205,97 \$
92431		142,33 \$
92432		175,56 \$
92433		208,76 \$
92434		241,99 \$
92435		276,68 \$
92436		310,10 \$
92437		310,10 \$
92438		310,10 \$
92441		127,72 \$
92442		154,19 \$
92443		201,50 \$
92444		237,90 \$
92445		274,30 \$
92446		310,70 \$
92447		310,70 \$
92448		310,70 \$
92451		145,69 \$
92452		186,97 \$
92453		214,12 \$
92454		241,27 \$
92455		268,44 \$
92456		295,58 \$
92457		295,58 \$
92458		295,58 \$

MANITOBA
Grille régionale des soins dentaires du Programme des SSNA
Spécialistes en chirurgie buccale et maxillofaciale

ANNEXE B

Tous les actes dentaires de l'Annexe B nécessitent une prédétermination.		
Code	Labo	Chirur
0.0 DIAGNOSTIC		
0.1 EXAMENS		
<p>Nombre maximal d'examens admissibles - Bénéficiaires de 17 ans et plus : 3 par période de 12 mois; bénéficiaires de moins de 17 ans : 4 par période de 12 mois. Les limites de fréquence tiennent compte de l'ensemble des examens effectués par un même fournisseur, par d'autres fournisseurs travaillant dans le même cabinet ou dans différents cabinets, ainsi que de la période d'admissibilité de chaque service.</p> <p>Les examens complets et sommaires effectués par un spécialiste ne sont pas inclus dans le nombre maximal d'examens admissibles pour un bénéficiaire.</p>		
Examen complet et diagnostic par un dentiste spécialiste		
1 par période de 60 mois.		
Lorsqu'un examen complet par un dentiste spécialiste est réglé au cours d'une période de 12 mois, cela élimine l'examen sommaire pour la même spécialité au cours d'une période de douze (12) mois.		
01401		139,91 \$
0.2 TESTS DE LABORATOIRE		
Lorsque vous effectuez des demandes pour des tests et des examens de laboratoire, veuillez joindre le rapport du laboratoire.		
04101	L	45,91 \$
04401	L	53,68 \$
0.3 MOULAGES DIAGNOSTICS NON MONTÉS		
04911		71,93 \$
04913		162,01 \$
4.0 PARODONTIE		
Traitements reliés à des pathologies buccales		
1 par période de 12 mois.		
41211		71,66 \$
41221		37,63 \$
41231		35,70 \$
Jumelage ou attelle parodontale, provisoire, extracronaire		
43211		76,30 \$
43221		68,15 \$
43231		72,66 \$
43241		70,55 \$
43281		57,19 \$
7.0 CHIRURGIE BUCCALE ET MAXILLOFACIALE		
72511		164,92 \$
72519		174,11 \$
72521		444,15 \$
72529		429,30 \$
72531		428,64 \$
72539		280,08 \$
72541		82,18 \$
72551		164,36 \$
73121		146,41 \$
73411		359,04 \$
75302		148,09 \$
75401		160,39 \$
75403		152,33 \$
75411		781,45 \$

MANITOBA
Grille régionale des soins dentaires du Programme des SSNA
Spécialistes en chirurgie buccale et maxillofaciale

ANNEXE B

Tous les actes dentaires de l'Annexe B nécessitent une prédétermination.		
Code	Labo	Chirur
75412		507,73 \$
76201		668,74 \$
76301		796,61 \$
79603		88,87 \$
79604		88,87 \$
9.0 SERVICES GÉNÉRAUX COMPLÉMENTAIRES		
Les dispositions de la Politique concernant la sédation et l'anesthésie générale du Programme des SSNA doivent être respectées. Veuillez vous reporter au site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA à l'adresse http://www.fr.provider.express-scripts.ca/ pour en savoir davantage sur les politiques des SSNA en matière de soins dentaires.		
92421		27,66 \$
94302		88,65 \$
99222		C.S.